



## Communiqué de presse

Informations : +41 61 280 8188  
press@bis.org  
www.bis.org

Réf :

4 novembre 2011

---

### **Version finale des règles applicables aux banques d'importance systémique à l'échelle mondiale**

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire publie, ce jour, un document intitulé « *Global systemically important banks: Assessment methodology and the additional loss absorbency requirement*<sup>1</sup> » énonçant les règles applicables aux banques considérées comme ayant une importance systémique à l'échelle mondiale.

Le document décrit la méthodologie à suivre pour identifier les établissements en question et déterminer l'ampleur de la capacité additionnelle d'absorption des pertes dont ils devraient se doter. Il présente, par ailleurs, les dispositions prévues pour l'application progressive de ces nouvelles règles.

Sont également publiées, en parallèle, une analyse et une synthèse des [commentaires](#) sur le document que le Comité avait soumis à consultation en juillet 2011. Après avoir examiné attentivement les commentaires reçus, le Comité a trouvé un accord, notamment sur les modifications à apporter à certains indicateurs afin de mieux cibler les établissements visés. Quelques-uns de ces changements feront l'objet de tests d'ici à mars 2012, sur la base de statistiques bancaires actualisées.

Pour M. Stefan Ingves, Président du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et Gouverneur de la Sveriges Riksbank, la banque centrale de Suède : « Les mesures adoptées par le Comité en vue d'accroître la capacité des banques d'importance systémique mondiale d'absorber des pertes aideront à réduire la probabilité d'une défaillance d'un de ces établissements. Il s'agit là de mesures indispensables, qui viennent compléter celles annoncées aujourd'hui même par le Conseil de stabilité financière. Leur mise en œuvre intégrale et homogène au niveau mondial marquera une étape déterminante, qui contribuera à rendre le système bancaire plus sûr et plus solide, et à ancrer plus fermement la stabilité du système financier. »

---

<sup>1</sup> La traduction française du rapport sera disponible prochainement sur le site internet de la BRI.



## **Le Comité de Bâle**

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire favorise la coopération sur les questions prudentielles relatives au secteur bancaire. Il a pour objectif de promouvoir et de renforcer les pratiques de contrôle et de gestion des risques partout dans le monde. Le Comité se compose de représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Corée, Espagne, États-Unis, France, Hong-Kong RAS, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Suède, Suisse et Turquie. Ont le statut d'observateurs au Comité de Bâle les institutions ci-après : Autorité bancaire européenne, Banque centrale européenne, Commission européenne, Fonds monétaire international et Institut pour la stabilité financière.